

CRINON (P.) et CHWARTZ (B.) **Un denier inédit de Pépin (751-768) frappé à Narbonne.\***

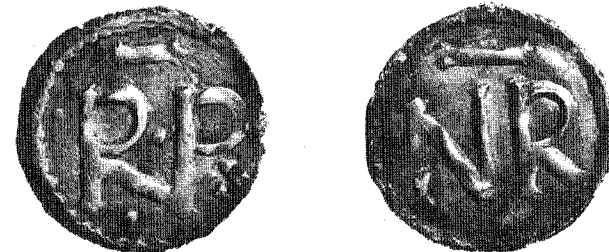
Roi en novembre 751, Pépin conquiert dès l'année suivante l'est de la Septimanie grâce à Ansemond qui lui livra les villes d'Agde, Béziers, Maguelonne et Nîmes. L'autre partie de la Septimanie lui résista : les régions d'Elne et Carcassonne, et en particulier, la ville de Narbonne, fortifiée et défendue par une garnison arabe. Cette région n'avait jamais été occupée par les Mérovingiens, mais le roi des Francs souhaitait empêcher les Aquitains de s'y intéresser (1).

La ville de Narbonne ne fut prise qu'en 759 par les Francs. Pépin avait promis aux Visigoths qu'ils pourraient vivre selon leur propre loi sous la domination franque. Des comtes d'origine franque ou visigothe gouvernèrent la Septimanie et eurent un rôle essentiel dans la conquête au-delà des Pyrénées. Cette campagne de 759 laissa les mains libres à Pépin pour tenter de régler dès l'année suivante le problème aquitain. La guerre dura presque jusqu'à sa mort, le 24 septembre 768 (2).

Nous vous présentons un denier inédit de Pépin trouvé dans une tombe à Roquefort-des-Corbères (Aude).

\* Nous remercions M. Dhémin et J. Lafaurie pour leurs conseils.

1. K.F. WERNER, *Histoire de France*, I, *Les origines*, Paris, 1984, p. 370.
2. M. FAURIEL, *Histoire de la Gaule méridionale...*, Paris, 1836, p. 235-237 ; Dom de VIC et Dom VAISSET, *Histoire générale du Languedoc*, I, Toulouse, 1872-1874, p. 815-817 ; K.F. WERNER, *op. cit.*, p. 371 ; P. RICHIÉ, *Les Carolingiens*, Paris, 1983, p. 82-83, 91-92. Chaque année, de 760 à 768, Pépin fit une campagne en Aquitaine.



Ech. x 2

A/ Monogramme constitué par les lettres R et P liées, sous le trait abréviatif. Une petite croisette devant et trois points dans le champ. *P(i)P(i)N(us) R(e)X*

R/ Lettres N et R sous le trait abréviatif.

Denier. Collection privée. 1,08 g ; 11 h ; Ø 16 mm.

L'attribution à Narbonne, proposée au XIXe siècle pour le denier que nous décrivons ci-après, est donc confirmée par le lieu de la trouvaille de notre exemplaire. La petite croisette à droite dans le champ est exceptionnelle sur le monnayage connu de ce roi. Nous ne la retrouvons que sur un seul autre denier d'attribution incertaine, peut-être frappé à Genève (3). Cette croisette doit probablement être interprétée comme le X de Rex dans le monogramme.

On ne connaissait auparavant qu'un seul denier de ce règne, d'un autre type et sans mention de provenance, attribué à Narbonne.

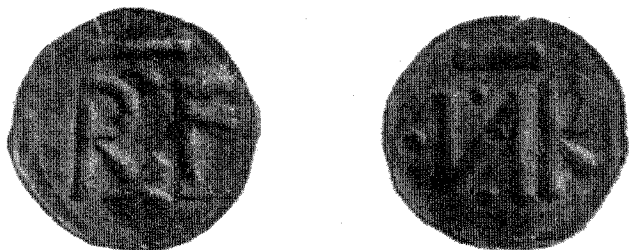
A/ Monogramme constitué par les lettres RxF sous un trait abréviatif. Point entre les deux grandes lettres. *R(e)X F(rancorum)*

R/ Lettres N (inversée) et R sous un trait abréviatif. Trois points dans le champ.

Denier. Berlin. 1,15 g. Autrefois collection Gariel.

K.F. Morrison et H. Grunthal, n° 64 et pl. II (photo) (4).

3. Ce denier unique, conservé à Berlin, pèse 1,29 g et provient du trésor d'Imphy (Nièvre). A la suite de A. de LONGPÉRIER, *RN* 1858, n° 24 et pl. XII, E. GARIEL, n° 27 pl. II, le plaçait à Genève. Cette attribution fut mise en doute depuis M. PROU, *Les monnaies carolingiennes de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1896, pl. LXXIII ; A. BLANCHET, *Manuel...*, I, Paris, 1912, p. 387 ; H.H. VÖLKERS, *Karolingische Münzfunde der Frühzeit (751-800)*, Göttingen, 1965, p. 122, n° I, 13 et pl. E ; K.F. MORRISON et H. GRUNTHAL, *Carolingian coinage*, New York, 1967 (NNM n° 158), n° 58 ; C. MARTIN, « Denier de Charlemagne attribué à Genève », *GNS*, août 1977, p. 68-69 ; J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, I, Paris, 1985, n° 169.
4. Cet exemplaire est connu depuis plus d'un siècle et demi. Il a été dessiné plusieurs fois. F. FOUGÈRES et G. CONBROUSE, *Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France*, Paris, 1837, n° 211 ; E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2ème partie, Strasbourg, 1884, pl. II, n° 45 et p. 45 ; P. Ch. ROBERT, « Numismatique de la province du Languedoc, II, Période wisigothe et franque », ext. de la nouvelle édition de *l'Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1879, p. 10 et pl. XI, fig. 1 ; Collection E. Gariel (R. et F.), 27 avril-5 mai 1885, n° 573 ; G. AMARDEL, *Compte rendu du LXXIIIe Congrès archéol. de France*, Caen, 1908, p. 15 ; MORRISON et GRUNTHAL, n° 64 et pl. II (A : indéterminé - photo) ; M. PROU, *op. cit.*, p. LXXIII, hésitait à reconnaître Narbonne dans NR.



Ech. x 2

Nous sommes donc maintenant, pour Narbonne, en présence de deux types de monogrammes RPx (*Pipinus Rex*) et RxF (*Rex Francorum*). Ces deux deniers ne furent frappés qu'à partir de 759, date de conquête de la ville. Ces deux types sont stylistiquement très proches ; il est impossible d'en établir la chronologie.

Si l'on prend pour hypothèse que l'un des deux monogrammes inaugura une transformation typologique après le Capitulaire de Ver (Oise) du 11 juillet 755, l'autre modification se situe donc dans les années 760 entre la prise de Narbonne et la mort de Pépin, assez près de la fin du règne. A l'assemblée de Ver, Pépin décida que 22 sous seulement seraient frappés dans une livre-poids, soit 264 deniers (1,24 g de moyenne) (5). Cette augmentation de poids permet de placer à la première partie du règne les deniers de poids léger, proches du type mérovingien, aux légendes diverses.

Si la première émission narbonnaise suivit de peu la prise de la ville pour affirmer très certainement la royauté franque, la seconde avec le changement typologique pourrait coïncider avec le deuxième passage du roi en 767, lorsqu'il traversa la Septimanie, venant de Provence, pour entrer en Aquitaine par Carcassonne (6).

M. Lafaurie avait dressé, en 1975, la liste des ateliers connus où apparaissaient les deux types de monogrammes RP (*Pipinus Rex*) et RxF (*Rex Francorum*). Il s'agissait de Chartres, Clermont, Mayence, Saint-Croix d'Orléans et Tours (7). Nous pouvons en ajouter deux autres : Narbonne et Reims. A Reims, la forme *Pipinus Rex* précède *Rex Francorum* (8). On peut de plus penser que cette modification de type semble avoir été appliquée dans tout le royaume. Malheureusement, aucun trésor enfoui sous la règne de Pépin n'a été découvert en France pour permettre d'établir une chronologie définitive. Nous sommes cependant tentés de croire que la modification fut uniforme, probablement dans tous les ateliers, et donc la même qu'à Reims. A Narbonne, cette chronologie pourrait expliquer le N inversé, mauvaise copie d'un graveur ayant sous les yeux un exemplaire de la première émission au N normal.

5. P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 89. *Vernus palatius publicus* correspond au palais de Ver (Oise), où fut réunie une assemblée en juillet 755. Cette appellation remplace celle de Vernon-sur-Seine, où il n'y avait aucun palais (*M.G. Capitularia Monumenta Germaniae Historica, Legum sectio II, Capitularia Regum Francorum*, I, éd. A. Boretius, Hanovre, 1883, p. 32-37). Au sujet de la nouvelle métrologie, P. GRIERSON et M. BLACKBURN, *Medieval European coinage*, I, Cambridge, 1986, p. 108, 204.
6. *Histoire générale de Languedoc*, I, p. 836 ; FAURIEL, *op. cit.*, p. 287.
7. J. LAFAURIE, « Numismatique des Mérovingiens aux Carolingiens », *Francia*, 2, 1975, p. 35-38.
8. P. CRINON et M. DHÉNIN, *BSFN*, juin 1992, p. 350-351.

Rappelons d'une part que les deniers de Pépin les plus proches du style mérovingien, frappés au début du règne, avant le Capitulaire de Ver, à Saint-Martin de Tours, comportent le nom développé du roi PI+PI+ REX, et d'autre part que la forme *Rex Francorum* se retrouve sur des deniers de Charlemagne (9). Cette évolution pourrait être liée à un souci de lutter contre le faux-monnayage ou de retirer de la circulation le numéraire d'ateliers autres que ceux autorisés par le roi. Cette évolution expliquerait également le plus grand nombre de deniers du type *Pipinus Rex*, utilisé plus longtemps, à partir du Capitulaire de Ver (10).

A la lumière du monnayage narbonnais de Pépin, nous pouvons proposer la chronologie suivante pour les deux variétés de monogrammes. En admettant l'hypothèse de plus en plus vraisemblable qu'à partir du Capitulaire de Ver (755) fut introduit dans de nombreux ateliers la forme RP (*Pipinus Rex*), nous rencontrons dans une période postérieure à la prise de Narbonne la variante RPx (11). Vers la fin du règne apparaît le monogramme RxF (*Rex Francorum*), modification intervenue à Narbonne, on peut le supposer, à l'occasion du second passage du roi en 767.

#### DUPLESSY (J.) — Denier inédit de Charles IV.

Il est admis depuis les travaux d'A. Dieudonné que Charles IV (1322-1328) n'a pu restaurer les deniers parisis et tournois de la monnaie forte. Il est pourtant question dans une ordonnance et divers autres documents du règne de « deniers tournois petis », mais il faut replacer cette expression dans son contexte pour voir de quelles monnaies il s'agit.

L'ordonnance est celle qui fut rendue à Paris le 5 mai 1322. En voici les passages importants (1) :

« Charles par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, au Prevost de Paris ou a son lieutenant, salut [...]

Premièrement, l'en fera un denier double qui courra pour deux deniers tournois petis.

Item, l'en fera un petit denier, dont les deux vaudront un d'iceux justement.

Item, l'en fera les deniers d'or à l'aiguel de tel pois et de tel aloy comme l'en fait a present. Et courra le denier d'or à l'aiguel pour 10. sols de la monoie qui courra pour deux deniers tournois, et pour 20. sols de la monoie single, et pour 16. sols de la monoie qui courra pour parisis, et non pour plus [...]

9. Saint-Martin de Tours : GARIEL, pl. III, n° 68-69 ; MORRISON et GRUNTHAL, n° 19-20 ; PROU, n° 439 (0,85 g, Paris). Pour Charlemagne, GARIEL, pl. IV, n° 1-2. Sous Pépin, la forme RxF est observée au revers de deniers trouvés aux Pays-Bas, à Domburg et Wijk-bij-Duurstede, dont un trésor de 22 pièces en 1972. Voir J. LAFAURIE, *loc. cit.*, p. 41.
10. Cette hypothèse a été avancée par J. LAFAURIE, *loc. cit.*, p. 35-38, à partir d'une observation, revue depuis, de coin regravé. Au sujet des raisons du changement de type, voir du même : « Numismatique des Carolingiens aux Capétiens », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, XIII, 1970, p. 129.
11. Parfois, le x de RPx est symbolisé par trois points devant le P ou des points de part et d'autre de la jambe du R.

1. *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, I, Paris, 1723, p. 766-767.